

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2025-093



L'an deux mille vingt-cinq

Le vingt-trois septembre à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 17 septembre 2025

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 26

Votes 34

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Marc COSTE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Olivier BIAGGI, Pascal OUTREBON, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Charles JULLIAN, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Anne RIBERON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Christèle CROZIER, Cyprien POUZARGUE, Gérard MAGNET, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN

ABSENTS / EXCUSES :

Loïc BIOT, Véronique MERLE, Raphaëlle GUERIAUD

PROCURATIONS :

Magali BACLE donne procuration à Fabien BREUZIN
Stéphanie NICOLAY donne procuration à François PINGON
Bruno FERRET donne procuration à Anne RIBERON
Denis LANCHON donne procuration à Jean-Pierre CID
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI
Thierry BADEL donne procuration à Charles JULLIAN
Hélène DESTANDAU donne procuration à Cyprien POUZARGUE
Séverine SICHE-CHOL donne procuration à Françoise TRIBOLLET

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard CHATAIN

**ACTION SOCIALE
D'INTERET
COMMUNAUTAIRE**

**Approbation de
l'organisation de la
Mission Emploi**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre CID, Vice-Président délégué à l'Emploi et à la Mutualisation

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024 et notamment ses compétences en matière de Développement économique et en matière d'Action sociale d'intérêt communautaire,

Vu l'avis favorable des Commissions d'Instruction « Solidarités et Vie sociale » et « Finances, Moyens Généraux, Développement Economique et Equipements » du 2 septembre 2025,

Par sa compétence « action sociale », la Communauté de communes du Pays Mornantais (Copamo) mène depuis plusieurs années des actions en faveur de l'emploi, de l'orientation des jeunes et de l'accompagnement des personnes en difficulté.

A la suite de la cessation d'activité de l'association SOE au début de l'année 2025, la Copamo ne dispose plus de partenaire dédié pour porter la mission Emploi sur son territoire. Cette situation a généré un vide dans l'accompagnement des publics en recherche d'emploi ainsi que dans le soutien aux entreprises locales confrontées à des difficultés de recrutement.



Au cours du premier semestre 2025, les services Développement social, Développement économique et Accueil / France Services de la Copamo ont été sollicités à plusieurs reprises par des usagers en recherche d'emploi ainsi que par des entreprises souhaitant recruter localement. Ces interpellations ont mis en évidence la nécessité de redéfinir une stratégie territoriale en matière d'emploi.

Une réflexion transversale a été engagée afin d'identifier les besoins et de structurer une réponse adaptée. Cette démarche a permis de dégager 3 enjeux principaux sur le territoire :

- Faciliter la mise en relation entre les demandeurs d'emploi et les entreprises locales
- Soutenir les entreprises dans leurs démarches de recrutement sur le territoire
- Accompagner les personnes en recherche d'emploi ou en insertion professionnelle, en particulier les publics les plus fragiles.

Afin de répondre à ces enjeux, un **plan d'actions** a été élaboré, articulé autour des mesures suivantes :

1. **Création et mise en place d'une plateforme numérique sur l'emploi local**, à destination des acteurs économiques, des demandeurs d'emploi et des collectivités du territoire, visant à centraliser les offres et les demandes d'emploi locales
2. **Accompagnement et mobilisation des entreprises locales** dans leurs besoins de recrutement et favoriser l'emploi de proximité
3. **Accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi** au-delà du partenariat avec France Travail et les Missions locales avec le fléchage du conseiller numérique de la Copamo sur la mise en place de permanences emploi et d'ateliers d'aide à la recherche d'emploi, ainsi que la coordination entre les différents interlocuteurs internes et externes.

Cette réorganisation vise à structurer l'action de la Copamo en matière d'emploi, en développant une approche territoriale intégrée, réactive et solidaire, au service des habitants et des acteurs économiques locaux.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE cette réorganisation de la mission Emploi sur le territoire de la Copamo,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure liée à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 26 SEPTEMBRE 2025
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,
Renaud PFEFFER

Certifié exécutoire

Transmis en
Préfecture le 26 SEP. 2025

Notifié ou publié
le 26 SEP. 2025

Le Président

*La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours gracieux auprès du
Président ou d'un recours en
annulation devant le
Tribunal Administratif de
Lyon,
184 rue Duguesclin 69003
Lyon / www.telerecours.fr,
dans un délai de 2 mois
suivant sa publication*